

Le critère pour évaluer notre vie est, avant tout, ce que nous avons fait pour les autres*



Cela fait cinq ans que, le 30 novembre 2013, les décrets du Synode diocésain de Tournai ont été promulgués.

En 2019, la **Refondation des unités pastorales** arrive à son terme. En effet, les régions pastorales de Mons-Borinage et de Mouscron-Comines célébreront l'envoi des unités pastorales refondées. Trois unités pastorales dans les régions pastorales de Charleroi (Gosselies), Thudinie (Beaumont) et Mons-Borinage (Boussu) sont en train ou vont vivre le processus.

Dans la Refondation en cours, **l'Équipe d'animation pastorale** (EAP) reste un élément déterminant. Le **Conseil pastoral** est, en quelque sorte, une « nouveauté », même si dans les années 1990 Mgr Jean Huard avait demandé, à chaque paroisse de l'époque, de mettre sur pied un conseil local de pastorale (CLP). Le conseil pastoral de l'Unité pastorale refondée a, en effet, une mission un peu différente ; le mandat des membres est, à partir du 1^{er} novembre 2018, de quatre ans. Pour entrer davantage dans la signification nouvelle du conseil pastoral d'une unité pastorale refondée, relisons *Le Conseil Pastoral, Vivre la synodalité en paroisse (Au service des communautés chrétiennes), Diocèse de Tournai, janvier 2016*, qui a été rédigé par l'Équipe Diocésaine d'Accompagnement Pastoral.

Dans le prolongement de ces différents conseils pastoraux, un **Conseil pastoral diocésain** va voir le jour. Certes, pour manifester la synodalité de l'Église diocésaine, nous avons déjà le conseil presbytéral ; les rencontres des responsables des unités pastorales ; les rencontres des doyens (ex-principaux), avec le vicaire général ; les rencontres des responsables des services de la formation, de la liturgie-initiation chrétienne, de la diaconie, avec le vicaire épiscopal qui en a la charge ; les rencontres avec les prêtres, les diacres, la vie consacrée, les animateurs en pastorale ; etc. En même temps, un conseil pastoral diocésain est un lieu où nous pouvons discerner

*Pape François, Exhortation apostolique *Gaudete et exsultate*, 19 mars 2018, n° 104

► Notre évêque nous parle

les besoins nouveaux qui se manifestent au plan diocésain. Des précisions pour en décrire les objectifs et le mode de fonctionnement vont suivre au cours de 2019.

Nous avons eu la joie de vivre un **Synode des jeunes**, qui a entraîné la promulgation des décrets le 19 mars 2016 (*Eglise de Tournai*, mai 2016, p. 248-260). Nous attendons le document que le Pape François est en train de rédiger suite au Synode des évêques sur les jeunes, la foi et le discernement vocationnel, célébré en octobre 2018 à Rome.

Une joie tout aussi vive a été ressentie lors de la journée des familles à Bonne-Espérance, le 3 juin 2018, qui a clôturé le **Synode des familles** (*Eglise de Tournai*, juillet-août 2018, p. 435-437). Nous avons ainsi commencé à mettre en œuvre l'Exhortation apostolique post-synodale *Amoris laetitia*, du Pape François, promulguée le 19 mars 2016. Par ailleurs, les évêques de Belgique ont publié une Lettre pastorale, *Amoris laetitia (Déclarations des évêques de Belgique, nouvelle série, n° 42)* en mai 2017, destinée aux prêtres, diacres, animateurs et animatrices en pastorale. Ils ont publié aussi *Quand amour et foi se rencontrent, Sur le chemin d'un mariage à l'église (Déclarations des évêques de Belgique, nouvelle série, n° 43)* en 2018, une lettre destinée aux accompagnateurs de la préparation au sacrement de mariage, à ceux qui président à la célébration et à tous ceux qui sont investis dans la pastorale du mariage. Grâce à la réflexion qui approfondit le contenu de ces documents ; grâce à l'écoute des personnes qui sont, d'une manière ou d'une autre, engagées dans la vie de famille, des orientations nouvelles pourront être proposées.

Depuis la fin de l'année 2018, le **Service diocésain de l'Initiation chrétienne** va à la rencontre des unités pastorales afin d'écouter les questions qui se posent depuis la mise en route du nouveau processus en septembre 2015. Cette écoute permet un discernement et, aussi, la prise de décisions concrètes pour mieux accompagner ceux et celles qui veulent devenir chrétiens en célébrant les sacrements du baptême, de la confirmation et de l'eucharistie.

La **Région Wallonne** prépare un décret sur la législation relative au temporel des cultes reconnus ; la **Fédération Wallonie-Bruxelles** prépare un décret sur la formation initiale des enseignants ; les **Institutions fédérales** de l'Etat belge sont impliquées dans la législation internationale sur le climat et sur les migrations. Personne n'ignore la gravité des débats sur ces différents sujets. Il est clair que,

► Notre évêque nous parle

sur le climat et les migrations, les enjeux éthiques sont considérables. Comme citoyens, nous avons à prendre nos responsabilités. Pour discerner, la lumière de l'Évangile a une place non négligeable. Pour les autres types de législations, qui concernent les cultes reconnus et, dans la formation initiale des enseignants, les cours de religion, plusieurs points de vue ont le droit d'être exprimés et entendus. Notre responsabilité est de chercher le bien de tous, le bien pour tous, le bien commun.

Aux citoyens belges qui, le 26 mai 2019, vont élire **des Représentants au Parlement fédéral, aux Parlements des entités fédérées et au Parlement européen**, je souhaite de bien s'informer des enjeux manifestés par les différents partis politiques ; de bien discerner ; et de suivre tout simplement sa conscience.

Pour nous éclairer sur ce que représentent les élections, je donne ici quelques extraits du *Compendium de la Doctrine sociale de l'Église* (réalisé par le Conseil pontifical Justice et Paix, 2005) : *L'Église apprécie le système démocratique, comme système qui assure la participation des citoyens aux choix politiques et garantit aux gouvernés la possibilité de choisir et de contrôler leurs gouvernants, ou de les remplacer de manière pacifique lorsque cela s'avère opportun. Cependant, l'Église ne peut approuver la constitution de groupes dirigeants restreints qui usurpent le pouvoir de l'État au profit de leurs intérêts particuliers ou à des fins idéologiques. Une démocratie authentique n'est possible que dans un État de droit et sur la base d'une conception correcte de la personne humaine. Elle requiert la réalisation des conditions nécessaires pour la promotion des personnes, par l'éducation et la formation à un vrai idéal, et aussi l'épanouissement de la « personnalité » de la société, par la création de structures de participation et de coresponsabilité* (n° 406).

Une démocratie authentique n'est pas seulement le résultat d'un respect formel de règles, mais le fruit de l'acceptation convaincue des valeurs qui inspirent les procédures démocratiques : la dignité de chaque personne humaine, le respect des droits de l'homme, le bien commun comme fin et critère de régulation de la vie politique (n° 407).

La communauté politique est constituée pour être au service de la société civile, dont elle découle. La société civile est un ensemble de relations et de ressources, culturelles et associatives, relativement autonomes par rapport au milieu politique et au milieu économique (n° 417).

► Notre évêque nous parle

L'Etat doit fournir un cadre juridique adapté au libre exercice des activités des sujets sociaux et être prêt à intervenir, lorsque c'est nécessaire et en respectant le principe de subsidiarité (n° 418).

L'Eglise exerce sa mission « dans » la société et non « à côté » ou « en face » de la société. Aussi, vivons en citoyens responsables, au service de tous.

Etre citoyen fidèle est une vertu, et la participation à la vie politique est une obligation morale (Pape François, La joie de l'Evangile, 24 novembre 2013, n° 220).

Je présente mes vœux à chacune, à chacun à l'occasion du Nouvel An 2019. Et je vous remercie tous pour le témoignage que vous portez dans la société. Que cette année nouvelle nous permette de croître en sagesse et de construire la paix. Mes pensées vont en particulier aux citoyens de la République Démocratique du Congo, du Moyen Orient et de l'Ukraine.

+ Guy,
Evêque de Tournai